



DEPARTEMENT DE L'OISE
Arrondissement de BEAUVAIS
CANTON DE CHAUMONT EN VEXIN
mairie.loconville@orange.fr

COMMUNE DE LOCONVILLE
60240

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL **Le 11 Juillet 2025**

Convocation : 04/07/2025

Membres en exercice : 9

Membres présents : 7

Membres absents : 2

Affichage : 04/07/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le onze juillet à dix-huit heures, les membres du conseil municipal de la commune de LOCONVILLE, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, dans la salle communale, sous la Présidence de M. Serge STEINMAYER, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

S. STEINMAYER, le Maire, R. RICHARD Adjoint au maire,
I. MIFKOVIC, X. SAMAIN, C. GAUTIER, M. LAURE ; O. CASSEGRAIN, F. LEVEAU conseillers.

Absents excusés : P. GAUTIER qui avait donné pouvoir à S. STEINMAYER,
C. GAUTIER qui avait donné pouvoir à R. RICHARD

Le conseil a choisi pour secrétaire Franck LEVEAU

La séance est ouverte sous la présidence de Serge STEINMAYER, le Maire, qui constate que le conseil réunit les conditions pour délibérer valablement.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la dernière réunion
- Logement communal : remboursement de caution
- Attribution de logement

Approbation du Procès-Verbal de la dernière réunion : à l'unanimité des membres présents lors de cette dernière,

LOGEMENTS COMMUNAUX : REMBOURSEMENT DE CAUTION (21/2025)

M. LOUET a quitté le logement n°1 du 3 rue de l'église le 21/06/2025.
Compte-tenu de l'état des lieux de sortie du logement,
Compte-tenu de la caution versée en début de bail,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE, conformément à l'article de la loi du 6 juillet 1989, de rembourser la caution, déduction faite des dettes locatives, notamment celles prévues par le décret du 26 Août 1987 ;
CHARGE, M. Le Maire de signer les documents s'y rapportant.

ATTRIBUTIONS DE LOGEMENT AU 3 RUE DE L'EGLISE (22/2025)

Le logement n°1 au 3 rue de l'Eglise, s'est libéré le 21 juin 2025. Des petits travaux de rénovation des sols et peintures ont été effectués. Les sols des chambres étaient d'origine et étaient usés par le temps.

Conformément aux échanges du dernier conseil municipal, l'agence immobilière a été consultée,

M. le maire présente la candidature de Mme MULLER Aurélia,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la candidature,

DECIDE de louer le logement n°1 du 3 rue de l'Eglise à Madame Aurélia Muller à compter du 1^{er} août 2025.

RAPPELLE que l'état des lieux sera effectué par une agence immobilière

QUESTIONS DIVERSES

- M. le Maire explique que les horaires des écoles vont être décalées de quelques minutes pour correspondre au transport scolaire ce qui n'était pas le cas et engendrait des difficultés pour le transporteur. Les écoles se chargent d'informer les familles
- Un Bornage va être organisé concernant la parcelle située en emplacement réservé, afin de permettre de définir l'accès au fond supérieur
- Dans le cadre de la demande de subvention pour la réhabilitation de l'école maternelle, l'avis de l'ABF est sollicité, ainsi le dossier lui a été transmis pour demande d'avis

La séance est levée à 19h30

FAIT ET DELIBERE A LOCONVILLE LE 11/07/2025.

Le Secrétaire,
Franck LEVEAU



Le Maire,
Serge STEINMAYER.

